



récupération de congés payés

Par **Nellia**, le **03/01/2019 à 08:32**

Si l'on prend son congé payé et durant celui-ci on est en arrêt maladie jusqu'à la date de reprise du travail suite à un accident non professionnel. Peut-on prétendre à une récupération de ce congé ?

Bonjour,
Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !
Merci.

Par **P.M.**, le **03/01/2019 à 14:15**

Bonjour tout d'abord,
Lorsqu'un arrêt-maladie survient pendant la prise de congés payés, vous cumulez l'indemnisation des congés payés avec les indemnités journalière de la sécurité Sociale...
Il n'y a ni report ni prolongation des congés payés...

Par **janus2fr**, le **03/01/2019 à 14:27**

Bonjour,
Le site "service-public" est plus nuancé, indiquant la possibilité de saisir le CPH pour reporter les congés...

[quote]
Lorsque le salarié est arrêté pour maladie durant la période de congés payés, l'employeur doit reporter les jours de congés restants si la convention collective le prévoit.

En l'absence de dispositions conventionnelles, le juge européen considère que le report des congés payés s'impose. Cette position n'a pas été confirmée par le juge français.

Si l'employeur n'accorde pas de report au salarié arrêté durant ses congés, il peut saisir le

conseil de prud'hommes pour demander l'obtention de ce report.
[/quote]

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2262>

Par **P.M.**, le **03/01/2019 à 14:38**

Il est vrai que j'aurais dû ajouter que la Jurisprudence européenne impose normalement le report des congés payés...

Si la salariée veut saisir le Conseil de Prud'Hommes et aller jusqu'à la Cour de Cassation pour que cela soit pris en compte par la Jurisprudence française, pourquoi pas mais il faudra du temps et de l'argent...

Elle peut aussi voir son Député pour que le législateur précise les règles mais une Loi n'est pas rétroactive contrairement à la Jurisprudence...

Par **Nellia**, le **04/01/2019 à 12:19**

Je vous prie de m'excuser. Bonjour et merci pour votre disponibilité et vos réponses.